

**Session du Conseil Départemental du 17 octobre 2016**

**Intervention Sophie FOUCHER MAILLARD**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Oui, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en EHPAD va augmenter ces prochaines années du fait du vieillissement de la population (environ 3 200 seniors en plus chaque année) mais il est intéressant de constater qu'en séance du 12 janvier 2015 vous dénombrez déjà « environ 1 800 bénéficiaires » de l'aide sociale et vous affirmiez que ce nombre était en légère diminution.

Force est de constater que ce chiffre reste donc relativement stable, autour de 1800 personnes alors que le nombre total des personnes de plus de 65 ans augmente. C'est donc une diminution de la proportion du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale pour le Maine-et-Loire. Une diminution, pas une hausse.

Ce coût supplémentaire n'est-il pas plutôt lié à un retard de factures non payées en 2015 ?

De plus, ce coût supplémentaire n'est-il pas une conséquence de choix budgétaire passé? En effet, depuis 2010, à la différence d'autres Départements, vous avez choisi de ne plus financer l'investissement dans la restructuration des EHPAD. Le coût de ces travaux est donc supporté par les personnes âgées hébergées dans ces établissements, qui passe par des augmentations de tarifs. Au final, Le Département supporte en partie ces hausses puisqu'il finance l'aide sociale de ces résidents.

Il est alors d'autant plus pertinent de développer les autres formes d'hébergement pour retarder le plus possible l'entrée en EHPAD. Nous avons un taux d'hébergement en établissement de 63% contre 41% en France. Cela coûte aussi plus cher.

C'est tout l'enjeu de la mise en place de la Conférence des financeurs qui a un budget de plus de 1,9 M€ cette année pour redynamiser les résidences autonomie et pour coordonner un plan d'actions de prévention. Il est dommage que cette conférence se soit réunie aussi tardivement (mercredi dernier). On nous a répondu attendre le décret. Mais alors pourquoi l'Allier a lancé son appel à projet en août ? Le Finistère et la Sarthe en juillet ? Le Puy-de-Dôme en juin ?

De plus, concernant les résidences autonomie pourquoi le questionnaire envoyé cet été n'a pas été clairement utilisé pour lancer ces projets ? Un certain nombre d'établissement n'ont pas répondu, ou alors très tardivement, car ils n'ont pas compris à quoi servait ce questionnaire.

Dix mois après le vote de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, et avec plus de 3,4 millions pour le seul département de Maine-et-Loire, on ne sait toujours pas vraiment quels sont vos axes prioritaires. Le Département a cette responsabilité d'avoir été reconnu comme le pilote de cette action : le temps presse ! C'est un sujet urgent et nous aurions aimé débattre ensemble de ces priorités qui concernent la compétence première de notre Assemblée mais aussi son premier budget. Je vous l'avais déjà demandé en juin.

Je regrette que les avancées de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ne soient pas pleinement exploitées et que nous perdions notre temps dans une polémique financière qui ne devrait même pas exister.